

Pour une réforme des rythmes pleinement consultative

Les dernières interventions publiques du Premier ministre Manuel Valls et du ministre de l'Éducation nationale Benoît Hamon sont rassurantes : toutes les communes adopteront bien les nouveaux rythmes éducatifs en septembre 2014.

La Fédération Léo Lagrange exprime sa satisfaction sans réserve, elle qui emploie près de 3500 salariés dans le champ de l'animation et des activités périscolaires sur tout le territoire et accompagne d'ores et déjà 136 communes et communautés de communes dans la mise en place de la réforme.

En organisant le temps scolaire sur 4,5 jours et en instaurant un temps d'activité périscolaire pour tous, quelle que soit son origine sociale, cette réforme représente une avancée historique. Nous ne pouvons pas y renoncer tant la coordination nouvelle, au sein de l'école, de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (parents, enseignants, professionnel(le)s de l'animation socioculturelle) constitue un gage de meilleure qualité éducative.

L'introduction de davantage de souplesse dans la mise en place de la réforme peut être positive s'il s'agit de mettre la concertation locale au centre du dispositif et ainsi de permettre aux communes de mieux répondre aux spécificités de leur territoire.

La Fédération Léo Lagrange restera cependant vigilante : les « assouplissements » envisagés (qui restent à préciser) ne doivent en aucun cas trahir l'esprit de la réforme (la justice sociale). Le sur-mesure, a priori séduisant, ne doit en aucun cas ouvrir la voie aux inégalités territoriales.

Parmi les améliorations envisageables, il nous semble que les coopérations intercommunales visant à construire pour les animateurs(rice)s des temps de travail conséquents, sont à privilégier.

La réussite de cette politique ambitieuse tient essentiellement en la prise en compte de tous les acteurs concernés. L'école seule ne peut être tenue comme responsable de l'éducation au sens large de nos enfants. C'est pour cette raison que la Fédération Léo Lagrange préfère parler de rythmes éducatifs plutôt que de rythmes scolaires.

Nous invitons les pouvoirs publics à s'appuyer encore davantage sur les associations d'éducation populaire qui, fortes de leur expérience de terrain auprès des collectivités et faisant preuve depuis des décennies de leur expertise dans le recrutement et la formation des professionnel(le)s, doivent être associées étroitement et régulièrement à la réussite de cette réforme.